

AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE GRANULATS 2024

La Municipalité de Lac-Etchemin désire recevoir des offres pour la fourniture seulement de **16 050 tonnes** de granulats (de différentes catégories) afin d'effectuer des travaux d'infrastructures puis de réfection de certaines rues et de certains rangs.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents de soumission par le biais du système électronique d'appel d'offres (**SÉAO**) à l'adresse suivante : www.seao.ca (**numéro de l'avis 004-2024**) ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est assujettie à la tarification dudit organisme.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou en Ontario (ACCQO) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par la municipalité.

Lorsqu'une personne ou une entreprise intéressée est d'avis que les documents d'appel d'offres ou le processus d'attribution d'un contrat ne respectent pas les règles contractuelles en vigueur, elle peut se plaindre à l'organisme public concerné ou à l'Autorité des marchés publics (AMP). La date limite du présent appel d'offres pour porter plainte est le 21 mars 2024. La date limite de réponse aux plaintes adressées pour le présent appel d'offres est le 25 mars 2024.

La Municipalité de Lac-Etchemin n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelques erreurs ou omissions que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les soumissions scellées doivent parvenir à l'Édifice municipal de Lac-Etchemin, à l'attention de Mme Carole Provençal, Directrice des services administratifs et financiers situé au 208, 2^e Avenue à Lac-Etchemin G0R 1S0 **avant le jeudi 28 mars 2024, à 11 h.**

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour et au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La Municipalité de Lac-Etchemin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

FAIT ET DONNÉ à Lac-Etchemin, le 11 mars 2024.

Patrick Lachance
Directeur général et greffier-trésorier